

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON
Albi-Sud

Commune SALIÈS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 mai 2024
L'An deux mille vingt-quatre et le treize mai

Nombre de conseillers

En exercice 12

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 6 mai 2024, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents 9

Votants 9

Étaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Jacky MIQUEL, Valérie JACQUET, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, David FERRÉ, Raymond CHAPPERT, Thierry VAREILLES et Bernard TOMINET.

Excusés : Florence CABROL, Bruno LACHENAUD et Florence VOGEL

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE**

Suite au conseil municipal qui s'est réuni le 5 mars dernier, les documents budgétaires ont été transmis à la Préfecture du Tarn, au titre du contrôle de légalité. La transmission du compte administratif du budget principal de la commune a notamment fait l'objet des observations suivantes :

- La délibération d'approbation du compte administratif précise que Monsieur Jacky MIQUEL a été nommé président de séance. Or il avait été nommé secrétaire de séance cumulant ainsi la fonction de président et secrétaire de séance.
- Le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Or la délibération du 5 mars 2024 mentionne la présence de 9 personnes du conseil municipal de même que 9 suffrages exprimés, bien que Monsieur le Maire ait quitté l'assemblée au moment du vote.

Monsieur Jacky MIQUEL, Maire-Adjoint, est nommé Président de séance, présente le projet de Compte Administratif pour l'année 2023 contenu dans la note de présentation jointe. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur le Compte de Gestion précédemment adopté.

L'exercice budgétaire a commencé le 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2023. Toutefois, le décret n° 80-739 du 15 septembre 1980 a permis de prolonger la journée comptable jusqu'au 31 janvier 2024 pour les seules opérations de la section de fonctionnement ainsi que pour les opérations d'ordres budgétaires.

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Compte Administratif présenté par le Maire après transmission du Compte de Gestion par le comptable du Trésor Public, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, le vote devant intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ».

Saliès – conseil municipal du 13 mai 2024

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

ID : 081-218102747-20240513-CM13052024_1-DE



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jacky MIQUEL;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L2121-31 ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public ;

Vu la présentation en Commission Finances réunie le 19 février 2024 ;

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

Monsieur le Maire s'étant absenté.

Le Conseil municipal, provisoirement présidé par Jacky MIQUEL, Maire-Adjoint

- **ADOPTE** le Compte Administratif 2023 et ses résultats comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉSULTATS DE CLOTURE 2022	124 487,68 €	879 594,53 €	1 004 082,21 €
PARTS AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	88 261,68 €		88 261,68 €
EXERCICE 2023			
RECETTES	631 784,84 €	170 707,52 €	802 492,36 €
DÉPENSES	485 688,78 €	158 699,95 €	644 388,73 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	146 096,06 €	12 007,57 €	158 103,63 €
RÉSULTAT DE CLOTURE 2023	182 322,06 €	891 602,10 €	1 073 924,16 €
R.A.R. dépenses		35 506,84 €	35 506,84 €
R.A.R. recettes			
RÉSULTAT GLOBAL DE CLOTURE	182 322,06 €	856 095,26 €	1 038 417,30 €

- Cette délibération annule et remplace la délibération d'approbation du compte administratif en date du 5 mars 2024.

-

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 13 mai 2024

Le secrétaire de séance

Le Président de séance

Valérie JACQUET



Jacky MIQUEL

Transmise en Préfecture et mise en ligne le **17 MAI 2024**